

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 27 juin 2024

MIN-LANG (2024) 13

**CHARTRE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES**

**Évaluation par le Comité d'experts  
de la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate  
formulées dans le septième rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'**

**ALLEMAGNE**

## Introduction

1. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ci-après « la Charte ») est un traité du Conseil de l'Europe qui exige de ses États parties qu'ils assurent la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires traditionnelles du pays dans tous les domaines de la vie publique : enseignement, justice, autorités administratives et services publics, médias, activités et équipements culturels, vie économique et sociale et échanges transfrontaliers. La Charte a été ratifiée par l'Allemagne le 16 septembre 1998, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et s'applique aux langues suivantes : danois, haut sorabe, bas sorabe, frison septentrional, frison du Saterland (ou frison saterois), bas allemand et romani.

2. Le Comité d'experts assure le suivi de la mise en œuvre de la Charte. Chaque État partie présente tous les cinq ans un rapport périodique sur cette mise en œuvre. Sur la base de ce rapport périodique, le Comité d'experts adopte un rapport d'évaluation dans lequel il formule des « **recommandations pour action immédiate** » et d'« autres recommandations » sur la façon d'améliorer la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans l'État concerné. En se fondant sur ce rapport d'évaluation, le Comité des Ministres adopte ses recommandations à l'attention de l'État partie.

3. Deux ans et demi après la date limite de remise de son rapport périodique, l'État partie présente des informations sur la mise en œuvre de chacune des recommandations pour action immédiate<sup>1</sup> formulées par le Comité d'experts dans son rapport d'évaluation. Le Comité d'experts adopte ensuite une évaluation de la mise en œuvre de ces recommandations. Les « autres recommandations » du Comité d'experts sont examinées après réception du rapport périodique suivant et après la visite sur le terrain dans l'État partie concerné. Les rapports périodiques quinquennaux doivent contenir des informations exhaustives sur la mise en œuvre de tous les engagements pris au titre de la Charte et de toutes les recommandations du Comité d'experts et du Comité des Ministres.

4. L'Allemagne a présenté des **informations sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate** figurant dans le septième rapport d'évaluation du Comité d'experts<sup>2</sup> le 14 décembre 2023. La présente **évaluation de la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate** se fonde sur les informations communiquées par les autorités allemandes ainsi que par des représentant·es des locuteurs des langues régionales ou minoritaires, dont les contributions ont été incluses dans le document d'information ou soumises conformément à l'article 16, paragraphe 2 de la Charte. Pour ce qui est du respect de tous les engagements pris par l'Allemagne au titre de la Charte, le Comité d'experts renvoie à son septième rapport d'évaluation. Il examinera le respect de l'ensemble des engagements relatifs à toutes les langues régionales ou minoritaires dans son prochain rapport d'évaluation.

5. Dans les informations qu'elles ont communiquées sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate, les autorités allemandes ont rendu compte également, de leur propre initiative, des évolutions générales concernant les langues régionales ou minoritaires et des mesures prises en réaction à d'autres questions évoquées par le Comité d'experts dans son septième rapport d'évaluation. Le Comité d'experts se félicite de ces informations, qui font état de plusieurs développements importants, et les a utilisées dans son évaluation lorsque cela s'appliquait. En outre, les autorités allemandes ont inclus, dans un chapitre distinct du document d'information qu'elles ont présenté, des observations formulées par des organismes et des associations représentant les locuteurs et locutrices des langues régionales ou minoritaires. Le Comité d'experts considère qu'il s'agit d'une bonne pratique dans la mesure où elle tient compte du point de vue des locuteurs des langues régionales ou minoritaires dans les informations qui sont transmises au sujet de la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate. Il tient aussi à remercier les représentant·es des locuteurs des langues régionales ou minoritaires pour leur contribution détaillée et précieuse.

6. Cette évaluation a été adoptée par le Comité d'experts le 20 juin 2024.

---

<sup>1</sup> Conformément aux décisions du Comité des Ministres sur le « Renforcement du mécanisme de suivi de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » ([CM/Del/Dec\(2018\)1330/10.4e](#)), paragraphe 1.a.

<sup>2</sup> Septième rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, [MIN-LANG \(2022\) 7](#).

## Examen de la mise en œuvre par l'Allemagne des recommandations pour action immédiate

### I. Questions générales

7. Plusieurs mesures juridiques et politiques ont été prises par les autorités fédérales et les Länder pour renforcer la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires.

8. En juillet 2022, la Constitution du *Land* de Brandebourg a été modifiée pour qu'elle mentionne spécifiquement la protection et la promotion du développement du bas allemand par le *Land* (article 34.4 sur l'art et la culture). Une loi de protection du bas allemand est en cours d'élaboration. Le deuxième plan de renforcement du bas sorabe a été adopté par le gouvernement en juin 2022. Il prévoit 36 mesures, qui font également référence aux dispositions de la Charte. En février 2023, le gouvernement a adopté la « Stratégie pour le multilinguisme : évaluation et développement stratégique de la diversité linguistique dans le système éducatif du *Land* de Brandebourg » (ci-après « Stratégie pour le multilinguisme »), dans laquelle figurent des recommandations pour le bas allemand et le bas sorabe et qui se réfère à la Charte. En septembre 2023, dans le cadre d'un processus visant à étendre l'application de la Charte, le Parlement du Brandebourg a décidé d'adopter de nouveaux engagements pour le bas sorabe et pour le bas allemand<sup>3</sup>.

9. Dans le cadre du processus de soutien à la transition structurelle dans la région minière de la Lusace, des fonds de l'État fédéral sont utilisés depuis 2022 pour financer des projets de promotion du haut et du bas sorabe et de la culture sorabe<sup>4</sup>. En vertu de la loi relative aux investissements dans les régions d'extraction du charbon, la Fondation pour le peuple sorabe continuera de bénéficier de financements fédéraux pour la mise en œuvre de mesures visant à préserver le haut et le bas sorabe ainsi que la culture et les traditions sorabes (jusqu'à 19 millions € d'ici à fin 2031 dans le Brandebourg et jusqu'à 42,5 millions € d'ici à fin 2038 dans l'État libre de Saxe).

10. Dans l'État libre de Saxe, le modèle d'enseignement « 2plus » fait l'objet d'une évaluation depuis l'année scolaire 2022/2023, celle-ci comprenant un contrôle des compétences linguistiques en haut sorabe des élèves de huitième année sur la base du CECR<sup>5</sup>. La phase pilote est terminée. À partir de l'année scolaire 2023/2024, une évaluation des compétences linguistiques sera effectuée chaque année.

11. La fonction de commissaire au frison saterois<sup>6</sup>, instituée au sein de l'*Oldenburgische Landschaft*, une autorité publique régionale, et financée par le *Land* de Basse-Saxe à hauteur de 30 000 € par an depuis 2020, correspond à un poste à temps plein depuis novembre 2022, grâce à un financement supplémentaire issu du budget fédéral (par l'intermédiaire du ministère fédéral de l'Intérieur). La nomination à cette fonction est depuis lors devenue permanente. Le ministère fédéral de l'Intérieur et le *Land* de Basse-Saxe ont continué d'assurer un cofinancement à parts égales (50 000 € chacun) en 2023.

12. Enfin, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, un débat sur et dans certaines des langues régionales ou minoritaires d'Allemagne a été organisé le 2 mars 2023 au parlement fédéral. Cette initiative a été proposée par le groupe de travail sur le bas allemand, un groupe non officiel de membres du parlement fédéral locuteurs du bas allemand créé en 2022. Le comité d'experts se félicite de cette initiative.

### Enseignement

13. Les informations communiquées par les autorités ne rendent pas toujours compte de la situation au niveau préscolaire. Dans certains cas, les autorités indiquent qu'il n'y a pas de collecte de données relatives

---

<sup>3</sup> Ces mesures avaient déjà été annoncées ou envisagées, voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphes. 7, 54, 62.

<sup>4</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 9.

<sup>5</sup> Cette mesure avait déjà été annoncée, voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 48.

<sup>6</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 61.

à l'utilisation des langues régionales ou minoritaires. Le Comité d'experts souligne l'importance de l'éducation de la petite enfance pour le développement des compétences linguistiques ; le niveau préscolaire fait partie de la continuité de l'offre en matière d'enseignement des langues régionales ou minoritaires et dans ces langues et devrait être pris en compte lorsque des mesures sont adoptées pour renforcer cet enseignement.

14. En ce qui concerne l'enseignement des langues régionales ou minoritaires, qui est dispensé selon différentes modalités de forme et de volume horaire, le Comité d'experts rappelle que les langues régionales ou minoritaires devraient être enseignées au moins trois heures par semaine, notamment si la langue n'est pas une langue bien établie, pratiquée par une importante communauté de locuteurs et locutrices. Les langues régionales ou minoritaires devraient aussi faire partie intégrante des programmes scolaires. Au niveau préscolaire, selon les dispositions de la Charte, une partie substantielle au moins de l'éducation doit être assurée dans les langues régionales ou minoritaires, ce qui suppose que ces langues soient pratiquées pendant au moins la moitié des activités à l'école maternelle<sup>7</sup>. Des mesures visant à augmenter le temps d'utilisation des langues régionales ou minoritaires et le volume horaire font également partie du processus de renforcement de l'enseignement des langues régionales ou minoritaires.

### Médias

15. Dans le document d'information, les autorités évoquent à plusieurs reprises l'indépendance des médias vis-à-vis de l'État et font donc valoir que leurs possibilités d'influencer les dispositions qui sont prises pour soutenir les langues régionales ou minoritaires sont limitées. Le Comité d'experts maintient que le fait de promouvoir la diffusion de programmes en langues minoritaires en s'appuyant sur des mesures incitatives d'ordre financier ou sur les critères d'attribution des autorisations d'émettre ne porterait pas atteinte à l'indépendance des médias<sup>8</sup>.

16. Dans ce contexte, le Comité d'experts regrette que *Platradio*, une nouvelle plateforme de radio et de médias en bas allemand financée par le Schleswig-Holstein, ait dû cesser d'émettre après plusieurs mois d'activité en raison de problèmes juridiques relevés par le Conseil des médias de l'Autorité des médias des Länder de Hambourg et de Schleswig-Holstein<sup>9</sup>. Les autorités du Schleswig-Holstein ont informé le Comité d'experts qu'elles recherchent actuellement des solutions juridiques et une organisation pour mettre en œuvre le projet, afin de créer une plateforme de médias et une émission de radio quotidienne en bas allemand. Les moyens financiers dont disposeraient ces structures sont prévus dans le budget 2024 du *Land* et 420 000 € sont disponibles pour la période 2024-2026. Le Comité d'experts attend avec intérêt de recevoir des informations sur les solutions juridiques à trouver, qui pourraient ensuite servir de modèle pour la promotion des autres langues minoritaires.

17. Le Comité d'experts rappelle l'importance des médias dans la promotion des langues régionales ou minoritaires. Toutefois, pour que les médias aient une incidence à cet égard, la durée et la fréquence des programmes en langues régionales ou minoritaires doivent être suffisantes<sup>10</sup>.

### Frison septentrional et droit des marques et des brevets

18. Lors du septième cycle de suivi, la question de l'enregistrement de « Öömrang » en tant que marque et le point de vue de l'Office allemand des brevets et des marques (DPMA) à ce sujet avaient été portés à l'attention du Comité d'experts, qui avait invité les autorités compétentes à examiner la situation juridique au vu de l'article 7.2 de la Charte et à donner des informations lors du prochain cycle de suivi. Les autorités

<sup>7</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 14.

<sup>8</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 37.

<sup>9</sup> Le Conseil des médias aurait estimé que le principe constitutionnel d'indépendance des médias vis-à-vis de l'État n'était pas respecté, car l'État n'est pas autorisé à exercer une influence sur les contenus ou le financement des médias. Le Conseil des médias s'est déclaré en faveur de la promotion des langues régionales ou minoritaires dans la radiodiffusion, mais a ajouté qu'elle doit être réalisée « sur le long terme et de manière indépendante ». Voir les articles à ce sujet : [https://www.ndr.de/kultur/norddeutsche\\_sprache/plattdeutsch/Fehlende-Staatsferne-Medienrat-stoppt-Platradio-platradio142.html](https://www.ndr.de/kultur/norddeutsche_sprache/plattdeutsch/Fehlende-Staatsferne-Medienrat-stoppt-Platradio-platradio142.html) ; <https://www.heimatbund.de/aktuelles/platradio-bleibt-ein-erfolg.html> ; <https://www.radioszene.de/182273/platradio.html>

<sup>10</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 58.

allemandes ont déjà présenté à ce stade des précisions et des informations sur les mesures qui ont été prises. Le Comité d'experts examinera cette question compte tenu des efforts considérables déployés par les autorités fédérales allemandes et les autorités du *Land*, ainsi que les préoccupations des locuteurs et locutrices du frison septentrional.

19. En juin 2021, l'association culturelle frisonne de l'île d'Amrum, « Öömrang Ferian », a porté à l'attention du commissaire aux minorités du Schleswig-Holstein un litige existant entre elle et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) au sujet de l'enregistrement, par plusieurs déposants, de termes descriptifs et/ou d'expressions en frison septentrional pour que ces derniers soient protégés en tant que marques par l'UE. Deux cas particuliers ont été évoqués : l'enregistrement de « Öömrang », un adjectif désignant simplement les « personnes ou choses de l'île d'Amrum », par une société américaine de vins et spiritueux et de la phrase « Rüm hart, klaar Kiming » (grand cœur, horizon clair), une expression traditionnelle de marin communément utilisée en particulier dans les îles frisonnes septentrionales, par un vendeur de souvenirs de l'île de Sylt. Par conséquent, personne d'autre, y compris parmi les locuteurs et locutrices du frison septentrional, ne peut utiliser ces expressions pour commercialiser des biens produits localement en Frise septentrionale.

20. Les autorités du *Land* de Schleswig-Holstein ont contacté le DPMA, l'EUIPO et la Commission européenne. Elles ont attiré leur attention sur cette affaire et ont plaidé pour l'adoption d'aménagements en faveur des langues minoritaires dans les réglementations relatives aux marques, qui appliquent des critères liés à la taille de la population, ainsi que pour la prise en compte de la langue parmi les motifs de discrimination dans la directive européenne traitant de cette question. Il convient de noter qu'en ce qui concerne le droit des marques, l'EUIPO et la Commission européenne ont tous deux répondu aux autorités et ont fourni des conseils sur les options possibles pour les locuteurs et locutrices du frison septentrional. D'autres mesures sont en cours d'examen, selon les informations communiquées par les autorités allemandes. La commissaire du gouvernement fédéral pour les questions relatives aux rapatriés d'origine allemande et aux minorités nationales a également contacté l'EUIPO et le ministère fédéral de la Justice, dont dépend le DPMA, au sujet de cette affaire et a demandé que les pratiques actuelles soient modifiées afin de permettre une protection effective des langues régionales ou minoritaires.

21. Dans sa réponse à la demande d'examen de la situation formulée par le Comité d'experts, le ministère fédéral de la Justice évoque le critère selon lequel, pour que l'enregistrement en tant que marque d'une expression soit refusé, il est nécessaire que cette dernière soit reconnue par une part significative de la population concernée ; cette décision est prise au cas par cas. Les décisions du DPMA peuvent faire l'objet de recours, et le dépôt de la marque peut être annulé. Pour ce qui est de la Constitution allemande, qui interdit les inégalités de traitement fondées sur la langue, l'interprétation dominante consiste, selon les informations communiquées, à considérer que ce principe « ne concerne pas les dispositions qui, bien qu'appliquées dans le contexte d'une caractéristique stigmatisée, ne font pas de discrimination entre des personnes mais s'appliquent uniformément à tous les individus sujets de droit »<sup>11</sup>.

22. Le Comité d'experts se félicite que les autorités prennent des mesures pour régler ce problème. Il partage le point de vue selon lequel l'application du droit des marques et des brevets ne tient pas compte des conditions et des besoins particuliers relatifs aux langues régionales ou minoritaires et pourrait en pratique conduire à une situation dans laquelle la protection des langues régionales ou minoritaires dépendrait de la connaissance ou de la compréhension de ces langues par la population majoritaire. Le Comité d'experts attend avec intérêt de plus amples informations concernant les mesures prises (voir paragraphe 20 ci-dessus).

---

<sup>11</sup> Voir le document d'information présenté par l'Allemagne, p. 22.

## II. Recommandations pour action immédiate

### 1. Le danois dans le *Land* de Schleswig-Holstein

#### Recommandation pour action immédiate

**Prendre des mesures supplémentaires pour développer l'offre d'émissions radiophoniques et télévisées en danois, notamment en ce qui concerne la durée et la fréquence.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

23. Les autorités mentionnent l'accord conclu en 2021 entre les Länder de Hambourg, de Mecklembourg-Poméranie occidentale, de Basse-Saxe et de Schleswig-Holstein concernant le radiodiffuseur public *Norddeutscher Rundfunk* (*Staatsvertrag über den Norddeutschen Rundfunk/NDR-Staatsvertrag*, ci-après « l'accord NDR »), qui dispose à son article 5.2 que « le nord de l'Allemagne et la diversité de ses régions, de ses cultures et de ses langues régionales ou minoritaires » doivent être pris en compte « de façon régulière et adéquate » dans la programmation. Elles indiquent également que le principe d'indépendance des médias vis-à-vis de l'État les empêche d'influer sur la programmation d'une autre manière, y compris en ce qui concerne les fréquences et les durées de diffusion. Les autorités s'efforcent de prendre en compte les intérêts des locuteurs et locutrices des langues régionales ou minoritaires lorsqu'elles modifient les accords pertinents conclus entre les Länder en vertu de la législation relative aux médias.

#### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

24. Le Comité d'experts constate qu'aucune autre mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. Il rappelle que, dans son septième rapport d'évaluation, il avait déjà salué la conclusion de l'accord NDR et les annonces faites par la suite par NDR au sujet de sa nouvelle offre, tout en précisant que « la durée et la fréquence des programmes en langues régionales doivent être suffisantes » pour que ceux-ci aient un effet sur la promotion d'une langue<sup>12</sup>. C'était également le cas pour le danois. Après examen de la représentation globale du danois dans les médias, à la radio et à la télévision, qu'il s'agisse de médias publics ou privés ou d'*Offener Kanal* (« chaîne ouverte », un radiodiffuseur d'accès public résultant d'une initiative citoyenne), le Comité d'experts avait conclu qu'elle était insuffisante<sup>13</sup>. Au vu des informations disponibles, le Comité d'experts considère que les autorités devraient prendre des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre cette recommandation.

#### Recommandation pour action immédiate

**Définir une base juridique claire pour l'utilisation du danois dans les procédures civiles et administratives, conformément aux engagements souscrits.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

25. Les autorités déclarent qu'il existe déjà une base juridique claire pour l'utilisation du danois dans les procédures civiles et administratives, en prenant aussi en compte la ratification de la Charte. Elles réaffirment que « dans la mesure où les documents et les éléments de preuve rédigés en danois sont présentés sous une forme qui permet d'écarter tout malentendu ou toute erreur de traduction », les engagements souscrits (9.1. b iii, 9.1.ciii) sont respectés. Elles expliquent qu'en vertu de la législation en vigueur, « toute personne ne maîtrisant pas suffisamment l'allemand » a droit aux services d'un interprète. Cette disposition s'applique également aux personnes qui ne parlent qu'une langue régionale ou minoritaire et s'étend à la traduction de dossiers ou de documents. Plus précisément, les autorités indiquent qu'en vertu de l'article 142 (3) du code de procédure civile (qui prévoit la possibilité que les tribunaux ordonnent

<sup>12</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 34.

<sup>13</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 47.

la traduction de documents rédigés dans une « langue étrangère » par un traducteur agréé), il est permis de produire des documents en danois dans le cadre d'une procédure civile. Les tribunaux peuvent aussi décider de travailler avec le document établi dans une langue étrangère ou d'ordonner à la partie concernée de fournir une traduction réalisée par un traducteur agréé. Lorsque des éléments de preuve sont fournis par des témoins ou des experts, les autorités indiquent qu'en vertu de l'article 185 de la loi relative à l'organisation des tribunaux (qui impose de recourir à un interprète si des personnes ne parlant pas l'allemand participent à la procédure), si une personne locutrice du danois est appelée à témoigner, le tribunal doit faire intervenir un interprète. Cette disposition s'applique également aux auditions d'experts. En outre, une audition peut être conduite en danois (littéralement dans une « langue étrangère », ce qui, selon les autorités, s'applique aussi à toute langue régionale ou minoritaire), si tous les participants et participantes ont une maîtrise suffisante de cette langue. Par ailleurs, les dispositions de la loi relative à l'organisation des tribunaux et du code de procédure civile sont applicables aux procédures administratives.

26. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du danois indiquent que la demande d'extension à d'autres langues régionales ou minoritaires du champ d'application des dispositions de l'article 184 (2) de la loi relative à l'organisation des tribunaux, qui garantit « le droit des Sorabes de parler sorabe devant les tribunaux des districts où vit la population sorabe »<sup>14</sup>, est traitée avec lenteur par le ministère fédéral de la Justice.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

27. Le Comité d'experts constate qu'aucune autre mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. Il rappelle qu'il avait reconnu, dans son septième rapport d'évaluation, que les autorités allemandes avaient une interprétation des dispositions existantes de la législation nationale qui allait dans le sens des engagements pris au titre de la Charte. Pour autant, il relevait que la référence à une « langue étrangère » n'était pas suffisante du point de vue de la Charte pour couvrir les langues régionales ou minoritaires<sup>15</sup>. Les dernières informations communiquées par les autorités allemandes confirment que les dispositions du droit national utilisent le terme « langue étrangère », que les autorités interprètent comme s'appliquant aussi aux langues régionales ou minoritaires et, en l'occurrence, au danois.

28. En outre, le Comité d'experts note que les autorités allemandes expliquent que les personnes qui *ne parlent pas suffisamment bien l'allemand* ou qui parlent *uniquement* une langue régionale ou minoritaire ont droit aux services d'un interprète. L'article 185 de la loi relative à l'organisation des tribunaux, qui s'applique aux témoins et aux experts, mentionne également la mise à disposition d'un interprète pour les « personnes qui ne parlent pas l'allemand ». Le Comité d'experts souligne qu'il devrait être possible d'utiliser des langues régionales ou minoritaires devant les tribunaux, conformément aux engagements souscrits, indépendamment de la connaissance de la langue officielle des personnes concernées.

29. Compte tenu de ce qui précède, le Comité d'experts estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour mettre en œuvre cette recommandation et définir une base juridique claire pour l'utilisation du danois dans les procédures civiles et administratives.

---

<sup>14</sup> Cette mesure avait déjà été annoncée, voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 22.

<sup>15</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 21.

## 2. Le haut sorabe dans l'État libre de Saxe

### Recommandation pour action immédiate

**Veiller à ce que des enseignants soient disponibles en nombre suffisant pour l'enseignement en/du haut sorabe à tous les niveaux.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

30. Selon les informations communiquées par les autorités, l'université de Leipzig continue d'assurer la formation du corps enseignant. Les autorités poursuivent la mise en œuvre d'un ensemble de mesures adoptées en 2016, comprenant l'orientation de futurs étudiant-es vers le cursus de formation des enseignants, l'adaptation des conditions d'admission, le recrutement à l'étranger, la formation linguistique continue des enseignant-es ainsi que le recrutement et la formation de titulaires d'un diplôme parlant le sorabe mais n'ayant pas officiellement de qualification pour l'enseigner (*Seiteneinsteiger*).

31. Les représentant-es des locuteurs du haut et du bas sorabe saluent les mesures mises en place par l'État libre de Saxe et le *Land* de Brandebourg, mais constatent qu'elles n'ont pas suffi à inverser la tendance négative. Ainsi, il y a encore une pénurie d'enseignant-es, ce qui constitue une menace pour le haut sorabe et le bas sorabe dans le système éducatif. De leur point de vue, il est nécessaire que la Saxe et le Brandebourg conçoivent, en coopération avec eux, un cadre conceptuel et un plan d'action. Dans la pratique, d'autres mesures incitatives doivent être mises en œuvre pour encourager le corps enseignant et le personnel des structures d'accueil des enfants à suivre des cours de langue. Elles pourraient consister à autoriser la participation à ces cours pendant les heures de travail ou en échange d'une réduction du temps de travail, à aider les enseignant-es à améliorer leurs compétences linguistiques tout au long de leur carrière ou à prévoir des primes spécifiques pour les enseignant-es qualifiés en haut ou en bas sorabe qui assurent un enseignement bilingue ou dans l'une de ces langues ainsi que pour les établissements qui disposent d'un personnel linguistique qualifié. En outre, l'accès des personnes diplômées n'ayant pas de qualification officielle pour enseigner le sorabe ou des enseignant-es venant de l'étranger devrait être simplifié. Selon les représentant-es des locuteurs, il est également nécessaire de recueillir des données auprès de toute la population étudiante entrant à l'université en Saxe et dans le Brandebourg au sujet de leurs compétences linguistiques en haut ou bas sorabe ou de leur intérêt pour l'apprentissage de ces langues, en particulier s'agissant de ceux qui se destinent à une carrière d'enseignant-e, et de les informer sur les cours de langue proposés. Un principe directeur pourrait être appliqué, consistant à planifier à long terme l'apprentissage du sorabe par le corps enseignant et le personnel des établissements d'accueil des enfants et à leur apporter une aide dans le cadre d'une formation continue intégrée dans leurs activités quotidiennes. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les autorités, notamment les *Länder*, et les institutions, ainsi que la coordination du ministère de l'Éducation et de l'université dans la définition des conditions d'inscription à des formations universitaires pour les titulaires d'un diplôme n'ayant pas de qualification officielle pour enseigner le sorabe. Davantage d'informations sur les possibilités de formation linguistique devraient être communiquées aux personnes concernées pendant leur formation et au cours de leur carrière. Celles-ci devraient être encouragées à suivre des formations linguistiques supplémentaires et en être récompensées. Par ailleurs, les établissements scolaires devraient coopérer plus étroitement à ces projets, notamment sur le plan du personnel.

32. En ce qui concerne plus particulièrement l'État libre de Saxe, les représentant-es des locuteurs saluent l'initiative de l'école de langue sorabe de l'Office des établissements scolaires et de l'éducation du *Land*, située à Bautzen, qui propose des cours de langue gratuits aux corps enseignant et au personnel des établissements d'accueil des enfants, bien que des mesures incitatives soient nécessaires pour encourager la participation à ces cours. Selon une résolution adoptée par l'association des établissements scolaires sorabes et le conseil fédéral de Domowina, les écoles sorabes ont besoin d'un statut spécial, notamment en ce qui concerne le taux d'encadrement et la taille des classes, il est nécessaire de créer un service consacré au sorabe au sein de l'Office des établissements scolaires et de l'éducation du *Land* et au ministère de la Culture, et les enseignant-es sorabes et autres membres du personnel employés par l'État libre de Saxe devraient être réunis au sein d'un groupe pédagogique.



### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

33. Le Comité d'experts note qu'aucune des mesures présentées par les autorités ne semble être nouvelle et qu'aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. Il rappelle qu'il avait déjà pris note des mesures adoptées par l'État libre de Saxe dans ses précédents rapports d'évaluation et que, malgré ces initiatives, le nombre insuffisant d'enseignant-es continuait de susciter de vives inquiétudes<sup>16</sup>. Le Comité d'experts estime que de nouvelles mesures tenant compte des besoins et des souhaits des locuteurs et locutrices sont nécessaires pour mettre en œuvre cette recommandation et faire en sorte qu'un nombre suffisant d'enseignant-es soit affecté à l'enseignement du et en haut sorabe à tous les niveaux.

### Recommandation pour action immédiate

**Accroître l'offre de programmes de télévision en haut sorabe, notamment en ce qui concerne la fréquence et la durée.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

34. Selon les informations communiquées par les autorités, Mitteldeutsche Rundfunk (MDR) continue de produire et de diffuser *Wuhladko*, un programme mensuel de 30 minutes en haut sorabe. Une émission pour enfants, *Unser Sandmännchen*, diffusée tous les dimanches, offre la possibilité de choisir entre le haut sorabe et l'allemand. Ces deux programmes sont également disponibles en streaming et dans le catalogue en ligne de MDR.

35. Dans leurs déclarations, les représentant-es des sorabophones font valoir que l'offre actuelle est insuffisante et insistent sur l'importance de l'utilisation d'un large éventail de médias. Ils estiment en outre qu'il est nécessaire de proposer des actualités dans des formats numériques, des versions doublées de films et de séries télévisées ainsi qu'une plateforme vidéo et une plateforme musicale spécifiques, et d'assurer une plus grande représentation de la langue, des thèmes et de la musique sorabes dans la programmation des radiodiffuseurs publics. En outre, ils font part de leur préoccupation concernant les projets de réduction des coûts et de suppression de postes au sein de MDR à partir de 2025, car ils craignent des répercussions sur les programmes diffusés en haut sorabe.

### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

36. Le Comité d'experts constate qu'aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation.

37. Par ailleurs, il partage les préoccupations des locuteurs et locutrices en ce qui concerne les réductions de financement prévues et leurs possibles effets sur les programmes diffusés en haut sorabe. Les autorités devraient tenir compte du fait que les langues minoritaires sont en position de faiblesse et qu'elles risquent d'être affectées de manière disproportionnée par ces mesures. En outre, les répercussions de ces réductions pourraient aller à l'encontre de la présente recommandation. Dans l'ensemble, le Comité d'experts souligne que des mesures sont nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation et augmenter l'offre de programmes télévisés en haut sorabe.

<sup>16</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 48.

### 3. Le bas sorabe dans le *Land* de Brandebourg

#### Recommandation pour action immédiate

**Élargir et renforcer l'offre du bas sorabe dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, notamment en l'intégrant plus systématiquement dans le programme scolaire.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

38. Les autorités indiquent qu'au cours de l'année scolaire 2023/2024, 18 établissements d'accueil des enfants ont proposé des activités en bas sorabe selon différentes modalités. Le programme du *Land* visant à promouvoir les offres éducatives en bas sorabe dans les crèches et garderies continue d'apporter un soutien financier à ces structures. Ce programme a pour but de renforcer et d'étendre les possibilités d'apprentissage du bas sorabe et de soutenir d'autres processus éducatifs dans cette langue, de la crèche à l'école primaire et dans les centres d'accueil périscolaire. Selon les autorités, ce programme a permis à de nouveaux établissements de participer à la préservation de la langue. En ce qui concerne les établissements scolaires, 16 écoles primaires et 5 établissements secondaires proposent l'enseignement du bas sorabe en tant que matière ou un enseignement bilingue de certaines matières. Cette offre dépend de la demande et de la disponibilité des enseignant-es et le nombre d'heures proposées varie selon les cas.

39. Par ailleurs, un projet pilote visant à revitaliser le bas sorabe et à mettre au point des formes innovantes d'enseignement de cette langue figure parmi les initiatives pour lesquelles la Fondation pour le peuple sorabe bénéficiera d'un financement de l'État fédéral dans le cadre des mesures de soutien à la transition structurelle dans la région minière de la Lusace.

40. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du bas sorabe insistent sur la nécessité de garantir et de renforcer l'offre en bas sorabe. Le fait que le bas sorabe soit enseigné en tant que matière facultative en dehors des heures de cours principales (soit le cinquième, sixième ou septième cours de la journée) se traduit par un épuisement et un manque de motivation chez les élèves, ainsi que chez leurs enseignant-es. Ils ajoutent que le bas sorabe devrait être mis sur un pied d'égalité avec les autres langues dans le programme scolaire. En outre, ils évoquent le problème des enseignant-es des établissements WITAJ (proposant un enseignement bilingue) qui doivent remplacer les collègues absents dans d'autres matières, ce qui entraîne l'annulation des cours de bas sorabe ou des cours bilingues.

#### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

41. Le Comité d'experts note que des mesures sont en vigueur pour mettre en œuvre cette recommandation et se félicite qu'un nombre croissant d'établissements préscolaires proposent des activités en bas sorabe<sup>17</sup>. Cependant, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le bas sorabe est utilisé et si une partie substantielle au moins de l'enseignement préscolaire est dispensée dans cette langue. En ce qui concerne les établissements scolaires, il semble que le nombre d'écoles primaires proposant ces aménagements ait diminué par rapport au septième rapport d'évaluation, tandis qu'au niveau secondaire, un établissement supplémentaire propose le bas sorabe dans ses programmes<sup>18</sup>. L'étendue de l'offre, par exemple pour ce qui est du volume horaire, n'est pas clairement établie non plus. Les informations communiquées par les locuteurs et locutrices montrent que d'autres mesures devraient être adoptées pour améliorer la situation du bas sorabe. Le Comité d'experts souligne qu'il conviendrait de prendre des dispositions supplémentaires pour mettre en œuvre cette recommandation. Il attend avec intérêt de recevoir des informations sur la manière dont la Stratégie pour le multilinguisme et le deuxième Plan de mesures pour le renforcement du bas sorabe ont contribué à renforcer le bas sorabe dans l'enseignement.

<sup>17</sup> Voir aussi [Pressemitteilungen | Ministerium für Bildung, Jugend und Sport \(MBSJ\) \(brandenburg.de\)](#), [Pressemitteilungen | Ministerium für Bildung, Jugend und Sport \(MBSJ\) \(brandenburg.de\)](#) : quatre nouveaux établissements entre les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

<sup>18</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 51.

### Recommandation pour action immédiate

**Veiller à ce que des enseignants soient disponibles en nombre suffisant pour l'enseignement en/du bas sorabe à tous les niveaux.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

42. Les autorités déclarent qu'une formation complémentaire est dispensée au personnel en place (cours intensifs de langue, par exemple) ainsi qu'à d'autres membres du personnel intéressés. En outre, le recrutement de nouveaux enseignant-es est favorisé par l'octroi de bourses et l'organisation de campagnes ciblées, et les étudiant-es sont encouragés à travailler dans les établissements scolaires de la région où le bas sorabe est utilisé. L'arrondissement de Spree-Neiße/Wokreys Sprjevja-Nysa continue d'offrir une bourse aux étudiant-es des formations d'enseignement spécialisées en bas sorabe<sup>19</sup>. Les autorités continuent d'évaluer la faisabilité de l'intégration du bas sorabe dans les programmes de formation du corps enseignant de Potsdam ou, en tant que nouvelle option, dans le nouveau diplôme d'enseignant du primaire à l'université de technologie du Brandebourg de Cottbus-Senftenberg. Une nouvelle promotion du master de bas sorabe, destiné aux enseignant-es et aux diplômé-es d'autres filières qui n'ont pas encore de qualification pour l'enseignement du ou en bas sorabe ou bilingue, a été constituée lors de l'année universitaire 2022/2023. Elle compte neuf personnes.

43. Dans leurs déclarations, les représentant-es des sorabophones saluent les mesures mises en place mais notent qu'elles n'ont pas été suffisantes pour inverser la tendance négative et proposent l'adoption de mesures supplémentaires (voir paragraphe 31 ci-dessus, qui s'applique à la fois à l'État libre de Saxe et au Brandebourg).

#### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

44. Le Comité d'experts se félicite de la nouvelle promotion du master et note que les autorités envisagent de nouvelles modalités de formation du corps enseignant pour mettre en œuvre la recommandation, mais qu'elles n'ont pas encore obtenu de résultats concrets. Le Comité d'experts estime que des mesures supplémentaires tenant également compte des besoins et des souhaits des locuteurs et locutrices sont nécessaires pour mettre en œuvre cette recommandation et veiller à ce qu'un nombre suffisant d'enseignant-es soient disponibles pour l'enseignement du bas sorabe et dans cette langue à tous les niveaux.

## 4. Le frison septentrional dans le *Land* de Schleswig-Holstein

### Recommandation pour action immédiate

**Renforcer l'offre du frison septentrional dans l'enseignement, y compris en prévoyant un nombre suffisant d'enseignants et les supports pédagogiques nécessaires.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

45. En mars 2023, la Fondation frisonne (*Friisk Stifting*) a reçu un financement provenant du budget du Schleswig-Holstein pour créer un établissement d'enseignement pour la formation du corps enseignant, mettre au point des supports pédagogiques et élargir la diffusion de l'enseignement du frison septentrional. Environ 1 million € seront consacrés dans les prochaines années à ce projet, qui sera mis en œuvre par un nouveau service créé au sein de l'Institut du frison septentrional, le *Nordfriisk liirskap*.

46. Outre cette nouvelle initiative, l'élaboration et la publication de supports pédagogiques ont continué entre 2022 et 2024, avec le soutien des autorités. Ces supports sont principalement destinés aux

<sup>19</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 51.

établissements préscolaires et primaires et comprennent des manuels d'activités, des cahiers d'exercices et des cartes d'apprentissage ; certains d'entre eux sont accompagnés de fichiers audio ou sont conçus pour accompagner les épisodes d'une émission pour enfants, qui sont doublés en frison septentrional. Il est prévu que le *Nordfriisk liirskap* mette au point d'autres supports pédagogiques pour tous les niveaux d'enseignement dans les prochaines années.

47. Un nouvel arrêté sur « le frison dans les établissements scolaires de l'arrondissement de *Nordfriesland* et *Heligoland* » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023, pour une durée de trois ans. Il abaisse de 12 à 6 le nombre minimum d'élèves nécessaire pour mettre en place un enseignement du frison septentrional<sup>20</sup>.

48. Les autorités indiquent également qu'au cours de l'année scolaire 2022/2023, le nombre d'élèves apprenant le frison septentrional a augmenté par rapport à l'année précédente. L'*Eilun Feer Skul* (Wyk, île de Föhr) reste le seul établissement secondaire à enseigner le frison septentrional en tant que matière ordinaire, que huit élèves ont choisi pour leur examen final en 2022/2023.

49. Le frison septentrional sera introduit en tant que matière complémentaire à l'université Europa-Universität de Flensburg pour le semestre d'automne de l'année universitaire 2024/2025.

50. Dans leurs déclarations, les représentant-es des associations de locuteurs du frison septentrional et des institutions intervenant dans la promotion de la langue saluent les efforts des autorités. Toutefois, ils soulignent que le frison septentrional devrait avoir le statut de matière ordinaire, figurant parmi les cours du matin, et qu'il conviendrait d'assurer la continuité entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir des heures de cours supplémentaires pour le personnel enseignant. En ce qui concerne la formation de ce dernier, les représentant-es des locuteurs considèrent qu'il est nécessaire de garantir aux futurs enseignant-es de frison septentrional qu'ils auront un emploi dans ce domaine et de leur proposer des incitations financières. À moyen terme, l'enseignement du frison septentrional devrait être étendu aux établissements de l'ensemble de la région où le frison septentrional est utilisé. Une autre solution pourrait consister à fixer des critères minimaux pour l'obtention de la qualification d'établissement à profil spécifique pour le frison septentrional (« école modèle »), par exemple le fait de proposer le frison septentrional dans le cadre du programme scolaire ordinaire, la continuité de son enseignement entre le niveau primaire et au moins les trois premières années du secondaire et une plus grande attention accordée à la dimension régionale dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

51. Le Comité d'experts salue les mesures prises pour mettre en œuvre cette recommandation. Il attend avec intérêt de recevoir des informations sur les travaux réalisés et les résultats obtenus grâce au *Nordfriisk liirskap* nouvellement créé.

52. Pour autant, le Comité d'experts note que le frison septentrional était proposé par 12 établissements pendant l'année scolaire 2021/2022, 11 en 2022/2023 et 10 en 2023/2024<sup>21</sup>. Selon les données communiquées par les autorités pour l'année 2022/2023, les modalités et la portée de l'offre continuent de varier en fonction des établissements : il peut s'agir de groupes d'étude, de cours de langue ou d'enseignement bilingue dans certaines matières ; dans certains cas, le volume horaire hebdomadaire de l'enseignement du frison septentrional est inférieur aux exigences minimales de la Charte. Ces mêmes données montrent que lorsque les enseignant-es partent à la retraite ou en congé parental, ils ne sont pas remplacés et l'enseignement de la langue est donc interrompu. Il arrive aussi que certains enseignant-es soient détachés ailleurs, ce qui conduit de la même manière à une interruption des cours.

---

<sup>20</sup> Voir [schleswig-holstein.de](https://www.schleswig-holstein.de) - [Ministerium für Allgemeine und Berufliche Bildung, Wissenschaft, Forschung und Kultur](https://www.schleswig-holstein.de) - [Für mehr Sprachenvielfalt](https://www.schleswig-holstein.de);

<sup>21</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 55, [friesisch-in-der-schule - IQSH Fachportal \(lernnetz.de\)](https://www.friesisch-in-der-schule.de) [schleswig-holstein.de](https://www.schleswig-holstein.de) - [Schule und Unterricht - Friesisch an der Schule, friesisch-in-der-schule - IQSH Fachportal \(lernnetz.de\)](https://www.schleswig-holstein.de)

53. Outre les mesures adoptées, dont les résultats mettront du temps à se manifester, le Comité d'experts rappelle que d'autres mesures sont nécessaires pour assurer la continuité de l'enseignement depuis le niveau préscolaire jusqu'au secondaire, augmenter le temps d'enseignement consacré au frison septentrional et intégrer à part entière l'enseignement de cette langue dans le programme scolaire<sup>22</sup>.

### **Recommandation pour action immédiate**

**Prendre des mesures supplémentaires pour accroître l'offre de programmes dans les médias audiovisuels en frison septentrional, d'une fréquence et d'une durée suffisantes.**

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

54. Les autorités allemandes renvoient à l'accord NDR de 2021 et invoquent l'indépendance des médias vis-à-vis de l'État (voir paragraphe 23 ci-dessus). Elles mentionnent également l'existence du programme radio *Friiskfunk*.

55. Dans leurs déclarations, les représentant·es des associations et institutions frisonnes considèrent que l'offre actuelle est insuffisante. NDR ne diffuse aucun programme télévisé en frison septentrional et propose seulement une émission de radio hebdomadaire de trois minutes. Le financement de l'*Offener Kanal*, radiodiffuseur d'accès public résultant d'une initiative citoyenne, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des locuteurs et locutrices du frison septentrional en matière de médias ni pour concurrencer les chaînes professionnelles. Dans l'ensemble, les initiatives menées sont trop souvent ponctuelles ou tributaires de l'intervention de bénévoles et de travailleurs indépendants. La population concernée souhaite la mise en place d'une diffusion étendue, professionnelle et régulière d'émissions en frison septentrional. L'argument selon lequel l'indépendance des médias empêcherait le développement de l'offre médiatique en frison septentrional est également rejeté. Les représentant·es des locuteurs rappellent toutefois que les radiodiffuseurs affirment que la diffusion régulière de programmes en frison septentrional amènerait les personnes qui ne parlent pas la langue à s'en détourner.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

56. Le Comité d'experts constate qu'aucune mesure supplémentaire n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. Il rappelle que, dans son septième rapport d'évaluation, il avait déjà salué la conclusion de l'accord NDR et les annonces faites par la suite par NDR au sujet de sa nouvelle offre, tout en précisant que « la durée et la fréquence des programmes en langues régionales doivent être suffisantes » pour que ceux-ci aient un effet sur la promotion d'une langue. En ce qui concerne la représentation du frison septentrional dans les médias, le Comité d'experts avait conclu qu'elle était très limitée<sup>23</sup>. Au vu des informations disponibles, le Comité d'experts considère que des mesures devraient être prises pour mettre en œuvre cette recommandation.

---

<sup>22</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 55.

<sup>23</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 57.

## 5. Le frison saterois dans le *Land* de Basse-Saxe

### Recommandation pour action immédiate

**Encourager l'offre d'au moins une partie substantielle de l'enseignement préscolaire en frison saterois et renforcer l'offre pour le frison saterois dans l'enseignement à tous les niveaux appropriés.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

57. Les autorités font part de la poursuite de l'application des mesures de soutien en faveur du corps enseignant et des établissements scolaires, sous la forme de conseils et de décharges de tâches d'enseignement pour permettre la préparation des cours de langue. En outre, depuis l'année scolaire 2022/2023, une série de manuels en quatre volumes pour le frison saterois est mise à la disposition des établissements. Le ministère de l'Éducation a financé leur élaboration et leur publication. Par ailleurs, le frison saterois a été intégré au programme de la formation continue destinée aux enseignant-es de bas allemand organisée par l'Institut de Basse-Saxe pour le développement de la qualité dans les établissements scolaires (NLQ) en collaboration avec l'université d'Oldenburg. Un programme de formation amélioré est prévu.

58. Les autorités indiquent également que, dans le cadre d'une initiative menée conjointement par la Basse-Saxe et le commissaire du gouvernement fédéral à la culture et aux médias, un financement a été accordé à la commune de *Saterland* pour l'élaboration d'une ressource grammaticale en ligne par le commissaire au frison saterois (2021 et 2022) et pour la formation des personnes intéressées par le frison saterois, afin de soutenir le corps enseignant et le personnel des établissements scolaires et d'accueil des enfants (2022 et 2023). Les cours ont été dispensés par le *Seelter Buund*, l'organisation des locuteurs et locutrices du frison saterois.

59. Selon les informations transmises par les autorités, six établissements scolaires proposent actuellement le frison saterois.

60. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs insistent sur le manque d'éducateurs et d'éducatrices formés pour intervenir au niveau préscolaire et, par conséquent, sur la nécessité d'attirer de nouveaux bénévoles qui utilisent le frison saterois avec les enfants dans les crèches et garderies, ainsi que de continuer à organiser des cours de langue, comme c'était le cas jusqu'à fin 2023 (voir paragraphe 58 ci-dessus). Pour ce faire, des financements doivent être garantis à long terme et sans formalités administratives excessives. Le *Seeltersk Kontoor* et l'université d'Oldenburg préparent actuellement une formation sur l'enseignement du frison saterois destinée au personnel des établissements scolaires et d'accueil des enfants. Les locuteurs et locutrices du frison saterois envisagent également la possibilité de créer une structure d'accueil des enfants dans laquelle seul le frison saterois serait utilisé et qui serait gérée par une commune, par un arrondissement ou par le *Land*. Ils estiment en outre qu'il serait utile d'échanger des bonnes pratiques en matière d'enseignement préscolaire avec d'autres Länder allemands ou avec d'autres pays.

### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

61. Le Comité d'experts salue les mesures prises pour mettre en œuvre cette recommandation, qui visent à fournir des supports pédagogiques et à assurer la formation du personnel. Il regrette qu'aucune information ne soit communiquée sur le niveau préscolaire, ni sur le degré d'utilisation du frison saterois dans les établissements scolaires. Le Comité d'experts rappelle que l'offre éducative en frison saterois devrait être renforcée pour ce qui est du volume horaire proposé et étendue à d'autres établissements scolaires et niveaux d'enseignement<sup>24</sup>, et estime que d'autres mesures sont nécessaires pour mettre en œuvre cette recommandation, en coopération avec les locuteurs et locutrices.

<sup>24</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 59.

## Recommandation pour action immédiate

**Prendre des mesures supplémentaires pour accroître l'offre de programmes en frison saterois dans les médias audiovisuels, d'une fréquence et d'une durée suffisantes.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

62. Les autorités mentionnent l'indépendance des médias, ainsi que l'accord NDR et la loi de mars 2022 relative aux médias de Basse-Saxe<sup>25</sup>, qui dispose que les langues régionales ou minoritaires utilisées dans la zone visée par l'autorisation d'émettre du radiodiffuseur doivent être représentées de manière adéquate dans la programmation. L'émission de radio *Middegees* continue d'être diffusée toutes les deux semaines le dimanche sur *Ems-Vechte-Welle* en frison saterois (et en bas allemand).

63. Selon la déclaration des locuteurs et locutrices du frison saterois, NDR ne diffuse pas de programmes dans cette langue. L'émission de radio *Middegees* est produite par des bénévoles, qui sont de plus en plus difficiles à trouver. Un soutien financier permettant de leur verser une indemnité rendrait leurs activités plus attrayantes. Les locuteurs et locutrices soulignent également qu'une présence sur les réseaux sociaux permettrait d'atteindre un public plus jeune.

### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

64. Le Comité d'experts constate qu'aucune autre mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. En ce qui concerne NDR, il rappelle que dans son septième rapport d'évaluation, il regrettait que NDR ne prévoie pas d'offre en frison saterois<sup>26</sup>. Le Comité d'experts souligne que des mesures devraient être prises pour mettre en œuvre cette recommandation et accroître l'offre de programmes en frison saterois dans les médias audiovisuels, d'une fréquence et d'une durée suffisantes.

## 6. Le bas allemand dans le *Land* de Brandebourg

### Recommandation pour action immédiate

**Redoubler d'efforts pour développer une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

65. Les autorités allemandes mentionnent les mesures juridiques et politiques qui ont été adoptées, dont la Stratégie pour le multilinguisme, dans laquelle figurent des recommandations pour le bas allemand dans l'enseignement. En outre, le *Land* et les communes continuent de soutenir l'apprentissage facultatif du bas allemand à l'école et en dehors de l'école. Les services académiques des régions où le bas allemand est parlé proposent une formation pédagogique continue, en fonction des besoins et des ressources. Un cours de langue en ligne destiné au personnel des établissements préscolaires a été élaboré en coopération avec des spécialistes venant du *Land* de Mecklembourg-Poméranie occidentale en 2023. Des relations ont été établies avec le Centre de compétences pour l'enseignement du bas allemand (KND) de l'université de Greifswald (Mecklembourg-Poméranie occidentale).

66. À l'heure actuelle, le bas allemand est proposé une semaine sur deux dans deux jardins d'enfants. Il n'était pas enseigné en tant que matière au cours de l'année scolaire 2023/2024. Il existe une offre en bas allemand dans sept écoles primaires, une école pour enfants ayant des difficultés d'apprentissage et un lycée, où il est utilisé dans l'enseignement de deux matières – la religion et les arts – et comme activité périscolaire.

<sup>25</sup> Article 14.2 : « Die im Zulassungsgebiet des Programms gebräuchlichen Regional- oder Minderheitensprachen sollen im Programm angemessen zur Geltung kommen. »

<sup>26</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 34.

67. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du bas allemand soulignent l'absence de perspectives quant à la mise en place d'un programme d'enseignement du bas allemand (enseignement du bas allemand en tant que matière) et le manque d'enseignant-es. Ils estiment qu'il est urgent de prendre des mesures coordonnées pour mettre au point un concept d'enseignement axé sur la Stratégie pour le multilinguisme. Toutes les activités liées au bas allemand, que ce soit dans les établissements scolaires ou d'accueil des enfants ou encore dans le cadre de la formation des adultes, sont organisées sur la base du volontariat.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

68. Le Comité d'experts se félicite que les autorités aient pris des mesures pour mettre en œuvre cette recommandation. Toutefois, ces efforts doivent encore être intensifiés pour obtenir des résultats concrets et parvenir à proposer dans la pratique une offre adéquate d'enseignement pour le bas allemand. Il attend avec intérêt de recevoir des informations sur la manière dont la Stratégie pour le multilinguisme a contribué à la mise en place d'une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand.

## **7. Le bas allemand dans le *Land* de Rhénanie-du-Nord-Westphalie**

### **Recommandation pour action immédiate**

**Poursuivre les efforts visant à développer une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand.**

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

69. Les autorités déclarent que, même si le bas allemand n'est pas enseigné en tant que matière scolaire ordinaire, il est possible d'aborder certains aspects de cette langue dans d'autres matières ou de proposer l'étude du bas allemand en dehors des matières obligatoires, par exemple dans le cadre de groupes facultatifs. Le projet consacré au bas allemand dans les écoles de Münster et de la région du *Münsterland* a pris fin. Ce projet a permis aux établissements scolaires de proposer l'étude du bas allemand dans des groupes facultatifs au niveau primaire et dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du secondaire. Les supports pédagogiques élaborés dans le cadre du projet pour ces niveaux sont disponibles gratuitement sur internet. Cinq établissements primaires et secondaires continuent d'organiser des groupes d'étude facultatifs consacrés au bas allemand à différents niveaux, à raison d'une ou deux heures par semaine.

70. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du bas allemand abordent le problème du manque de formation des enseignant-es. Ils mettent également en avant une initiative menée au niveau préscolaire : une brochure destinée aux établissements d'accueil des enfants, qui a été élaborée dans l'arrondissement de Lippe (Platt in'n Kinnergoorn) grâce à un financement du *Land* et qui a été mise gratuitement à leur disposition.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

71. Le Comité d'experts regrette que le projet consacré au bas allemand dans les écoles ait pris fin et qu'aucune autre initiative n'ait été mise en place. Il note que dix établissements étaient partenaires du projet<sup>27</sup>, alors que cinq seulement continuent de proposer le bas allemand. L'offre d'étude du bas allemand, restreinte uniquement à des groupes facultatifs à raison d'une ou deux heures par semaine, n'est pas suffisante dans le contexte de la Charte. Des efforts continus et plus structurés sont encore nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation et concevoir une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand.

---

<sup>27</sup> [Wi kürt Platt – Niederdeutsch an Schulen in Nordrhein-Westfalen | Bildungsportal NRW \(schulministerium.nrw\)](https://www.schulministerium.nrw.de/Bildung/Lehrerfortbildung/Lehrerfortbildung/Lehrerfortbildung/Wi_kuert_Platt_-_Niederdeutsch_an_Schulen_in_Nordrhein-Westfalen)



## 8. Le bas allemand dans le *Land* de Saxe-Anhalt

### Recommandation pour action immédiate

**Mener une action résolue de développement d'une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

72. Selon les autorités, le cadre général en ce qui concerne le bas allemand est resté le même. En outre, un projet pilote visant à rétablir les activités périscolaires en bas allemand dans les écoles primaires a débuté en septembre 2023 et se poursuivra jusqu'en 2026. Le projet, conçu par le *Landesheimatbund Sachsen-Anhalt*, réunira des bénévoles parlant le bas allemand et des enseignant-es, qui organiseront des groupes d'étude du bas allemand dans des établissements sélectionnés. Cinq écoles participent actuellement au projet, avec environ 90 enfants qui apprennent le bas allemand une heure par semaine dans le cadre de groupes d'étude facultatifs. Ce projet ne concerne pas les niveaux préscolaire et secondaire.

73. Dans leur déclaration, les locuteurs et locutrices du bas allemand considèrent que le projet constitue un premier pas vers le renforcement de l'offre d'enseignement pour le bas allemand et apprécient le soutien apporté par la chancellerie d'État (cabinet du Premier ministre du *Land*), mais estiment qu'il est nécessaire que le ministère de l'Éducation s'investisse davantage. Ils soulignent par ailleurs le manque de continuité avec l'enseignement secondaire. Un autre sujet de préoccupation qu'ils mentionnent est la forte diminution du nombre d'enseignant-es parlant le bas allemand, bien que les enseignants conservent une attitude bienveillante à l'égard de la langue. Il est nécessaire selon eux de prendre les mesures suivantes : poursuivre la diffusion de supports pédagogiques, en particulier dans les établissements d'accueil des enfants et les écoles primaires et continuer de proposer des cours de langue pour adultes, en particulier pour le corps enseignant, en s'appuyant sur des méthodes en ligne, ce qui est un aspect prioritaire du projet. Il est également urgent que les autorités éducatives apportent un soutien à ces initiatives (actions de sensibilisation, reconnaissance des qualifications et congés de formation).

### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

74. Le Comité d'experts salue ce nouveau projet, qui constitue une étape dans la mise en œuvre de la recommandation. Il partage le point de vue des locuteurs et locutrices du bas allemand, selon lequel il est nécessaire d'assurer la continuité de l'enseignement depuis le niveau préscolaire jusqu'au secondaire, de même que la mise à disposition de supports pédagogiques et la présence d'un nombre adéquat d'enseignant-es. Un volume horaire d'une heure par semaine ne suffit pas à constituer une offre appropriée d'enseignement pour le bas allemand dans le contexte de la Charte. Le Comité d'experts estime que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.

## 9. Le bas allemand dans la ville libre hanséatique de Brême

### Recommandation pour action immédiate

**Prendre des mesures pour assurer au moins une partie substantielle de l'enseignement en bas allemand au niveau préscolaire et prévoir l'enseignement du bas allemand dans le primaire et le secondaire en tant que discipline à part et comme partie intégrante du programme.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

75. Les autorités indiquent que des lignes directrices pour l'enseignement du bas allemand dans les établissements d'accueil des enfants et les écoles primaires seront mises en place à partir de l'année 2024/2025. Elles visent à fournir une base pour favoriser l'acquisition précoce de la langue au niveau préscolaire, qui doit ensuite se poursuivre à l'école primaire. En ce qui concerne le niveau primaire,

le « Plan d'éducation pour les écoles primaires – langue familiale (*Herkunftssprachen*) » sera élargi pour prendre en compte le bas allemand et constituera un programme contraignant pour l'enseigner. Ce plan d'éducation constitue le socle de l'enseignement des langues parlées à la maison et vise à ce que les élèves atteignent le niveau A1 à la fin de la quatrième année. Il n'existe pas actuellement d'équivalent au niveau secondaire, pour lequel le bas allemand est inscrit dans le plan d'éducation pour l'allemand, qui est également en cours de révision.

76. Actuellement, quatre écoles primaires de Brême continuent de proposer le bas allemand selon différentes modalités (cours obligatoire d'une heure pour toutes les classes, cours facultatifs l'après-midi, par exemple). D'autres établissements primaires et secondaires organisent aussi des groupes d'étude, à raison de deux cours par semaine en moyenne à différents niveaux. Le bas allemand est également proposé dans un lycée.

77. Les locuteurs et locutrices du bas allemand mentionnent dans leur déclaration les quatre établissements à profil spécifique de Brême<sup>28</sup>, qui proposent le bas allemand selon différentes modalités (une heure par semaine pour chaque classe dans un établissement, cours facultatifs dans deux établissements, cours intégrés à l'emploi du temps hebdomadaire dans un établissement, par exemple). Ils signalent également qu'une école de Bremerhaven n'a plus de profil spécifique au bas allemand.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

78. Le Comité d'experts relève que, même si certaines mesures sont en cours d'élaboration, elles pourraient ne pas être suffisantes pour mettre en œuvre cette recommandation. Il rappelle, dans la perspective de la rédaction des lignes directrices au niveau préscolaire, qu'une partie substantielle au moins de l'enseignement devrait être dispensée en bas allemand. En ce qui concerne le « Plan d'éducation pour les écoles primaires – langue familiale », qui doit être révisé et élargi pour le bas allemand, le Comité d'experts souligne que cet instrument devrait prévoir l'enseignement du bas allemand en tant que discipline à part et comme partie intégrante du programme, à raison d'au moins trois heures par semaine. Aucune information n'a été communiquée pour déterminer si le bas allemand est enseigné à tous les niveaux de l'école primaire.

### **Recommandation pour action immédiate**

<b>Faciliter la diffusion régulière de programmes de télévision en bas allemand.</b>
--

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

79. Selon les informations communiquées par les autorités, le service de télévision publique Radio Bremen ne produit pas son propre programme de télévision, mais un programme régional en coopération avec NDR. C'est dans ce cadre, par exemple, qu'est diffusée l'émission en bas allemand *De Noorden op Platt*. De manière similaire à l'accord NDR, la loi du 13 mars 2024 portant modification de la loi relative à Radio Bremen dispose que le bas allemand doit être représenté de manière adéquate et régulière<sup>29</sup> à la radio, à la télévision ainsi que dans l'ensemble de l'offre numérique. Les autorités indiquent en outre que l'offre des radiodiffuseurs privés est restée stable au fil des années et que des productions locales, telles que des conférences ou des pièces de théâtre, sont également diffusées.

80. Selon la déclaration des représentant·es des locuteurs du bas allemand, il n'existe pas d'émission de télévision diffusée de façon régulière qui soit disponible en bas allemand.

<sup>28</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 67.

<sup>29</sup> Article 3.7 : « Angebote in niederdeutscher Sprache müssen in angemessenem Umfang und Regelmäßigkeit im Programm und im Gesamtangebot vertreten sein ».

## Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

81. Le Comité d'experts salue les nouvelles dispositions de la loi relative à Radio Bremen, qui continuent de mentionner le bas allemand, ce qui constitue une mesure contribuant à la mise en œuvre de la recommandation<sup>30</sup>. En ce qui concerne le programme de télévision de NDR susmentionné, le Comité d'experts renvoie à son septième rapport d'évaluation, dans lequel il s'en félicitait et il en encourageait le développement sur les plans de la fréquence et de la durée, au-delà de 30 minutes par mois. Pour ce qui est des autres émissions de télévision, en l'absence d'informations concrètes sur leur durée et leur fréquence, il n'est pas possible de déterminer si leur diffusion est régulière. Le Comité d'experts note que, selon les locuteurs et locutrices, il n'existe pas d'émission de télévision en bas allemand diffusée de façon régulière. Dans ces conditions, il estime que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation et faciliter la diffusion régulière de programmes de télévision en bas allemand.

## 10. Le bas allemand dans la ville libre hanséatique de Hambourg

### Recommandation pour action immédiate

**Prendre des mesures concrètes pour promouvoir le bas allemand dans l'enseignement, aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, y compris en assurant une formation appropriée des enseignants.**

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

82. Les autorités allemandes déclarent que le bas allemand est enseigné dans le cadre des cours d'allemand et en tant que matière distincte. De nouveaux programmes d'enseignement de l'allemand pour les établissements primaires et secondaires doivent être obligatoirement appliqués depuis l'année scolaire 2023/2024 ; dans ce cadre, l'étude du bas allemand, de sa littérature et de sa culture fait partie du programme de tronc commun de la matière intitulée « allemand ». En ce qui concerne le bas allemand en tant que matière distincte, de nouveaux programmes pour les écoles primaires sont obligatoires depuis l'année 2023/2024, tandis que ceux du premier cycle du secondaire sont en cours d'élaboration et seront obligatoires à partir de l'année scolaire 2024/2025. L'allemand standard sera par ailleurs utilisé pendant les cours de bas allemand, mais l'usage de ce dernier doit être privilégié. Cette mesure, comme le reconnaissent les autorités, abaisse le niveau d'exigence pour le bas allemand, mais elles la jugent nécessaire compte tenu de la diversité de la population scolaire ; elle permettrait de plus d'augmenter le nombre d'apprenant-es. Les élèves du premier cycle du secondaire sont censés atteindre le niveau B1, comme c'est le cas pour toutes les langues enseignées à Hambourg. À long terme, cet enseignement sera possible au deuxième cycle du secondaire. Au cours de l'année scolaire 2023/2024, dix établissements enseignaient le bas allemand en tant que matière à raison d'une ou deux heures par semaine<sup>31</sup>.

83. En ce qui concerne les supports pédagogiques, le cahier d'exercices et le guide de l'enseignant-e du manuel du niveau primaire sont épuisés, mais le guide reste disponible au format numérique. La décision de le réimprimer, de le réviser ou de le remplacer par le manuel utilisé au Schleswig-Holstein et en Basse-Saxe n'a pas encore été prise. Un manuel pour le premier cycle du niveau secondaire est disponible. Une évaluation est en cours pour déterminer quels supports supplémentaires adaptés aux nouveaux programmes sont nécessaires.

84. Un système de table ronde réunissant des enseignant-es et membres d'autres institutions pour procéder à des échanges de vues sur la situation actuelle et les derniers développements a été remis en place. D'autres réunions selon différentes configurations (autorités, institutions intervenant dans la promotion du bas allemand ou Länder entre eux) ont été organisées ou sont prévues, pour examiner entre

<sup>30</sup> Une disposition similaire figurait dans la version précédente de la loi relative aux médias radiophoniques.

<sup>31</sup> Deux établissements de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année, trois en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, deux en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, un de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, un de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année et un de la 5<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

autres la question de la formation du corps enseignant. Les autorités de Hambourg reconnaissent d'ailleurs les difficultés existantes sur ce point. Outre l'accent qui est déjà mis sur le bas allemand dans la formation des étudiant-es en allemand et la formation proposée par l'Institut de formation des enseignant-es de Hambourg et le Centre des Länder pour le bas allemand, des discussions ont été menées avec l'université de Hambourg en vue de développer systématiquement les qualifications des enseignant-es. Des échanges ont également eu lieu entre les Länder.

85. Les locuteurs et locutrices du bas allemand estiment que la situation de cette langue à tous les niveaux de la scolarité n'est pas satisfaisante. Ils indiquent que, même si tous les types d'établissements sont tenus d'accorder une certaine place au bas allemand, le temps qui lui est consacré est variable. Par ailleurs, ils n'ont pas connaissance de nouveaux programmes de formation du corps enseignant.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

86. Le Comité d'experts salue la poursuite des travaux par les autorités concernant le bas allemand dans l'enseignement et la mise en œuvre de cette recommandation. Il note toutefois que l'enseignement du bas allemand à raison d'une ou deux heures par semaine, à plusieurs niveaux de scolarité, n'est pas suffisant. L'absence de supports pédagogiques pour le primaire à l'heure actuelle est également problématique. Aucune information n'a été fournie au sujet du niveau préscolaire. Le Comité d'experts convient que l'augmentation du nombre de locuteurs est un objectif important et il a toujours souligné que l'enseignement des langues régionales ou minoritaires devrait être accessible à toute personne intéressée, quelle que soit son origine linguistique ou ethnique. Cela contribue à entretenir et à revitaliser les langues, mais aussi à renforcer la compréhension mutuelle et la cohésion sociale au sein de la population locale. Toutefois, les autorités devraient veiller à maintenir un niveau suffisant d'apprentissage des langues dans le contexte de la Charte. Le Comité d'experts souligne que des mesures sont encore nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.

### **Recommandation pour action immédiate**

**Encourager la publication régulière d'articles de presse en bas allemand, y compris en ligne.**

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

87. Selon les autorités, l'autorité de Hambourg chargée des médias et de la culture continue de promouvoir le magazine *Quickborn*, qui est publié en bas allemand quatre fois par an ; une édition en ligne est également disponible.

88. Dans leurs déclarations, les locuteurs et locutrices du bas allemand indiquent que très peu d'articles de presse sont publiés dans cette langue.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

89. Le Comité d'experts constate qu'aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. La publication du magazine *Quickborn*, bien qu'elle soit à saluer, n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de respecter un engagement relatif à la publication régulière d'articles de presse. À cet égard, les articles de presse doivent être publiés au moins une fois par semaine<sup>32</sup>.

## **11. Le bas allemand dans le *Land* de Mecklembourg-Poméranie occidentale**

### **Recommandation pour action immédiate**

**Poursuivre les mesures de renforcement du bas allemand dans l'enseignement à tous les niveaux, y compris en assurant une formation appropriée des enseignants.**

<sup>32</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 67.

### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

90. Les autorités mentionnent le cadre général et les différentes modalités de l'intégration du bas allemand dans l'enseignement, qui n'ont pas changé depuis le rapport d'évaluation. En ce qui concerne la situation en pratique au cours de l'année scolaire 2022/2023, le bas allemand était enseigné dans 28 écoles primaires à raison d'une heure par semaine dans le cadre du programme de journées continues, en tant que matière spéciale et en tant que matière facultative. Au niveau secondaire, 20 établissements enseignaient le bas allemand selon différentes modalités. Dans les établissements régionaux (type d'établissement secondaire du premier cycle), il était enseigné à raison d'une heure par semaine en tant que matière à option obligatoire et en tant que matière facultative. Dans les lycées, il était enseigné à raison d'une heure par semaine en tant que matière à option obligatoire, en tant que matière spéciale et en tant que matière facultative ; dans quatre écoles établissements à profil spécifique pour le bas allemand, il s'agissait d'une matière obligatoire dont le volume horaire était de deux à quatre heures par semaine, en fonction de l'année d'études. Aucune information n'a été présentée sur le niveau préscolaire.

91. Les autorités indiquent en outre que les formations initiale et continue du corps enseignant sont toujours assurées par le KND à l'université de Greifswald. Ainsi, 21 participant-es sont actuellement inscrits au cursus permettant d'obtenir un certificat (sept au niveau débutant et 14 au niveau avancé). D'autres formations sont également organisées par l'Institut du Mecklembourg-Poméranie occidentale pour le développement de la qualité (IQMV), avec le soutien du KND : 24 sont proposées pour l'année scolaire en cours, et 34 pour l'année scolaire 2022/2023. L'université de Rostock compte une chaire de langue et de littérature bas allemandes et continue de proposer l'étude du bas allemand dans le cadre du cursus d'allemand. Un cours de bas allemand y a été de nouveau ouvert au semestre d'hiver 2023/2024<sup>33</sup>.

92. Par ailleurs, une version en bas allemand d'une célèbre série de bandes dessinées a été produite et publiée en septembre 2022, grâce à un financement de l'IQMV<sup>34</sup>. Son objectif est d'enseigner le bas allemand, ainsi que l'histoire et la culture régionales. Un guide pédagogique est en train d'être revu et enrichi<sup>35</sup>.

93. Selon la déclaration des représentant-es des locuteurs du bas allemand, l'apprentissage de cette langue est insuffisant, tant chez les élèves que dans la formation du corps enseignant. Il est nécessaire d'assurer une offre continue au-delà des quatre établissements à profil spécifique, afin de donner aussi aux élèves des zones rurales peu peuplées et mal reliées la possibilité d'apprendre le bas allemand.

### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

94. Le Comité d'experts note que les autorités ont pris certaines mesures pour mettre en œuvre cette recommandation en ce qui concerne la formation du corps enseignant ou l'élaboration de supports pédagogiques. Toutefois, par rapport au septième rapport d'évaluation, le nombre d'établissements à profil spécifique a diminué<sup>36</sup>. Le Comité d'experts estime que d'autres mesures sont nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation dans le but de renforcer le bas allemand dans l'enseignement, en tenant compte des besoins et des souhaits des locuteurs et locutrices.

### Recommandation pour action immédiate

**Prendre des mesures pratiques pour renforcer l'emploi du bas allemand dans l'administration, conformément aux engagements souscrits.**

<sup>33</sup> [Universität Rostock bietet wieder Niederdeutsch-Sprachkurs an - Universität Rostock \(uni-rostock.de\)](https://www.uni-rostock.de)

<sup>34</sup> Voir aussi [Neue Abrafax-Sammelbänder erscheinen \(bildung-mv.de\)](https://www.bildung-mv.de)

<sup>35</sup> ["Kein Hüsung" - Institut für Deutsche Philologie - Universität Greifswald \(uni-greifswald.de\)](https://www.uni-greifswald.de)

<sup>36</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation, paragraphe 51, et 7<sup>e</sup> rapport périodique, p. 284, dans lequel cinq établissements à profil spécifique sont mentionnés.

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

95. Les autorités font état de la possibilité d'indiquer des toponymes en bas allemand sur les panneaux de signalisation routière à l'entrée d'une commune, ce qui a pour but de respecter leur obligation constitutionnelle de protéger et de promouvoir le bas allemand. Elles mentionnent en outre que le gouvernement actuel s'est engagé à promouvoir le bas allemand. Pour le moment, il n'y a pas d'autre projet relatif à l'emploi du bas allemand dans l'administration.

96. Les représentant-es des locuteurs du bas allemand indiquent dans leur déclaration que le bas allemand est à peine utilisé par les autorités et que de nombreux agent-es de l'administration ne sont pas sensibilisés aux engagements souscrits au titre de la Charte. Ils n'ont pas connaissance de mesures visant à promouvoir l'utilisation du bas allemand dans ce domaine.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

97. Le Comité d'experts regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour mettre en œuvre cette recommandation. Il avait déjà pris note de la possibilité d'utiliser des toponymes en bas allemand sur les panneaux de signalisation routière dans son septième rapport d'évaluation. Cependant, les engagements souscrits et la recommandation actuelle portent sur l'emploi du bas allemand par l'administration et dans les relations de la population avec celle-ci à différents niveaux. Le Comité d'experts invite les autorités à prendre des mesures pour mettre en œuvre cette recommandation.

## **12. Le bas allemand dans le *Land* de Basse-Saxe**

### **Recommandation pour action immédiate**

**Continuer à renforcer l'offre pour le bas allemand dans l'enseignement à tous les niveaux appropriés.**

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

98. Les autorités font part de la poursuite de l'application des mesures de soutien en faveur du corps enseignant et des établissements scolaires, sous la forme de conseils et de décharges de tâches d'enseignement pour permettre la préparation des cours de langue. Des supports pédagogiques supplémentaires ont été élaborés et sont accessibles en ligne. En juin 2023, une nouvelle édition du manuel destiné au premier cycle du secondaire a été publiée. La formation continue dispensée par le NLQ et l'université d'Oldenburg a été prolongée et une amélioration de la formation est prévue. L'université d'Oldenburg a mis en place une licence de bas allemand au semestre d'hiver 2023/2024 et un cursus menant à un master en sciences de l'éducation (pour différents types d'établissements) est prévu pour l'année 2026/2027. L'Institut d'études allemandes de l'université a également organisé à l'automne 2022 la première « université d'été pour le bas allemand – langue, littérature, enseignement », à laquelle ont participé des étudiant-es issus d'universités de toute l'Allemagne. Une formation qualifiante obligatoire est prévue pour les conseillers et conseillères pour le bas allemand des services administratifs régionaux consacrés aux établissements scolaires et à l'éducation.

99. Pour l'année scolaire en cours, dans sept établissements scolaires, le bas allemand est intégré au programme en tant que matière ordinaire et donne lieu à des évaluations. Par ailleurs, 153 établissements enseignent le bas allemand de façon hebdomadaire. Dans 150 autres établissements, le bas allemand fait partie de l'enseignement de manière plus irrégulière. Le projet intitulé « le bas allemand dans le premier cycle du secondaire », auquel participent 16 établissements<sup>37</sup>, prépare l'introduction de l'enseignement régulier du bas allemand dans les établissements secondaires.

<sup>37</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 73.

100. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du bas allemand ont exprimé leur satisfaction au vu de l'évolution de la situation au niveau universitaire ainsi que de la future introduction du bas allemand en tant que matière à option dans les établissements secondaires.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

101. Le Comité d'experts félicite les autorités pour les mesures prises afin de mettre en œuvre cette recommandation. Il regrette cependant qu'aucune information n'ait été communiquée au sujet du niveau préscolaire. Il souhaiterait obtenir des précisions sur les modalités d'enseignement du bas allemand au niveau scolaire. Le Comité d'experts invite les autorités à poursuivre la mise en œuvre des mesures adoptées afin de renforcer l'offre pour le bas allemand dans l'enseignement à tous les niveaux appropriés.

## **13. Le bas allemand dans le *Land* de Schleswig-Holstein**

### **Recommandation pour action immédiate**

**Continuer à renforcer l'offre du bas allemand dans l'enseignement, en particulier aux niveaux primaire et secondaire, y compris en assurant une formation appropriée des enseignants.**

### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

102. Les autorités indiquent que le nombre d'établissements ayant un profil spécifique pour le bas allemand (« écoles modèles ») a augmenté ces dernières années : pour l'année scolaire 2023/2024, on comptait 38 écoles primaires et 12 établissements secondaires du premier cycle. L'Institut du Schleswig-Holstein pour le développement de la qualité dans les établissements scolaires (IQSH) propose chaque année deux cours différents sanctionnés par un certificat. Pour chaque cours, 10 à 15 personnes obtiennent un certificat. Tous les enseignant-es stagiaires d'allemand en parcours préparatoire suivent un module de cours de bas allemand, dispensés par l'IQSH. Il est prévu que le bas allemand soit proposé en tant que matière complémentaire à l'université Europa-Universität de Flensburg à partir du semestre d'automne 2024.

103. Dans leur déclaration, les représentant-es des locuteurs du bas allemand, tout en se félicitant de l'augmentation du nombre d'« écoles modèles », s'inquiètent du manque de continuité entre les niveaux primaire et secondaire, en raison du faible nombre d'établissements secondaires dans lesquels le bas allemand est proposé. Par conséquent, la plupart des élèves n'ont plus accès à des cours de bas allemand après l'école primaire. En outre, ils soulignent la nécessité d'évaluer l'enseignement dans les « écoles modèles », car l'offre de certaines d'entre elles n'est pas continue. Il est également nécessaire de répertorier les établissements qui proposent l'enseignement du bas allemand en dehors des « écoles modèles ». En ce qui concerne la formation du corps enseignant, les représentant-es signalent que les étudiant-es n'ont pas toujours la possibilité d'exercer comme enseignant-es dans les « écoles modèles » à l'issue de leur formation, ce dont il conviendrait de s'assurer.

### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

104. Le Comité d'experts salue les mesures prises et l'augmentation du nombre d'« écoles modèles » en comparaison avec ce qu'il avait constaté dans le rapport d'évaluation. Il partage le point de vue des locuteurs et locutrices du bas allemand en ce qui concerne la nécessité de garantir la continuité de l'enseignement. Il rappelle que le bas allemand devrait être enseigné à raison d'au moins trois heures par semaine dans le contexte de la Charte. Le Comité d'experts souligne que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.

## 14. Romani

### Recommandation pour action immédiate

**Identifier, en coopération avec les locuteurs, des moyens de renforcer l'offre éducative pour le romani.**

#### Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes

105. Les informations communiquées par les autorités des différents Länder font référence à des projets existants, mais évoquent aussi le désir de la plupart des locuteurs et locutrices du romani de maintenir la langue uniquement dans la communauté, l'absence de demandes de mise en place d'un enseignement du romani ou le souhait que l'enseignement de cette langue ne soit pas assuré par les autorités. Le *Land* de Hesse, où le romani est également couvert par la partie III de la Charte, indique d'ailleurs qu'il est peu probable que l'enseignement du romani soit mis en place dans les écoles, ou qu'il s'agirait d'un processus de longue haleine, en raison du débat au sein de la communauté sur l'utilisation du romani dans l'espace public.

106. En outre, l'école de langue du Bade-Wurtemberg<sup>38</sup>, gérée par l'association des Sintés et des Roms allemands du *Land* et financée sur la base d'un accord avec les autorités du *Land*, prévoit de proposer une formation aux enseignant-es. Un projet vise également à élaborer un programme d'études pour le romani en tant que langue identitaire.

107. En avril 2022, le *Land* de Sarre a conclu un accord-cadre avec l'association sarroise des Sintés et des Roms allemands, qui *fait* aussi mention de la protection du romani en tant que langue en vertu de la Charte et expression de la richesse culturelle du *Land*, et prévoit la possibilité que l'association perçoive des financements, notamment pour des projets liés à la langue romani ou à l'histoire qui y est associée. En février 2023, la Rhénanie-Palatinat a décidé d'engager des négociations avec l'association des Sintés et des Roms allemands du *Land*, afin de transformer l'accord-cadre existant, conclu en 2005, en un traité d'État (*Länderstaatsvertrag*). Les questions relatives à la protection et à la promotion du romani y seront abordées. Après dix ans d'interruption, le financement de projets de promotion de la langue et de la culture romani a été rétabli en Rhénanie-Palatinat en 2023.

108. Les déclarations transmises par différentes associations insistent sur l'importance de la reconnaissance du romani en vertu de la Charte ainsi que de sa protection et de sa promotion, notamment par la mise en œuvre de mesures relatives à son enseignement et à son apprentissage. Ces initiatives devraient être conduites uniquement au sein de la communauté, en soutenant les projets des associations, ou, selon d'autres points de vue exprimés, en enseignant la langue dans des écoles gérées « pour et par la minorité », à la demande des représentant-es de la minorité, en étant conscient du changement de mentalité qui est attesté parmi la jeune génération. Un groupe de la minorité concernée souhaite la création d'un institut indépendant pour la formation des adultes, qui dispenserait des cours, formerait le personnel et élaborerait des supports pédagogiques. Certaines associations organisent des cours de romani en ligne et d'autres activités pour les enfants utilisant le romani au sein de la communauté. D'autres s'emploient à mettre au point un programme d'enseignement et des supports pédagogiques. Il semblerait que l'État n'apporte pas un soutien suffisant à l'intégration de ces questions dans le système éducatif ordinaire.

#### Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

109. Le Comité d'experts se félicite de la poursuite ou de l'instauration d'initiatives consacrées au romani dans différents Länder. Il prend note de l'intérêt des locuteurs et locutrices du romani pour différents projets de protection et de promotion de leur langue, bien qu'il ait conscience que ceux-ci continuent dans une large mesure d'exprimer le souhait de maintenir la langue uniquement dans la communauté. Le Comité d'experts estime que les autorités devraient continuer à réfléchir, en coopération avec les représentant-es

---

<sup>38</sup> Voir 7<sup>e</sup> rapport d'évaluation du Comité d'experts sur l'Allemagne, MIN-LANG (2022) 7, paragraphe 83.



des locuteurs, aux moyens de renforcer l'enseignement et l'apprentissage du romani, étape par étape et en tenant compte de leurs besoins et de leurs souhaits. Il relève que des associations proposent de nombreuses initiatives louables, qui pourraient être davantage soutenues et renforcées.

### **Recommandation pour action immédiate**

**Appuyer les initiatives utilisant le romani dans les médias, en coopération avec les locuteurs.**

#### **Mesures de mise en œuvre prises par les autorités allemandes**

110. Les autorités allemandes mentionnent l'indépendance des médias. Elles indiquent en outre que l'accord NDR s'applique aussi au romani. Par ailleurs, le nouvel accord relatif au radiodiffuseur public *Rundfunk Berlin Brandenburg* (RBB), qui n'est pas encore entré en vigueur, dispose que RBB devrait mieux refléter la diversité sociale dans sa programmation, ce qui, selon les autorités, couvrirait également le romani. Certains Länder font état d'un manque de demandes d'émissions en romani. En Basse-Saxe, une émission en romani, *Latscho Dibes*, est diffusée une semaine sur quatre sur deux stations de radio. Le Land de Hesse, où le romani est également couvert par la partie III de la Charte, rappelle qu'il a informé le radiodiffuseur public *Hessischer Rundfunk* (HR) de son obligation de promouvoir le romani dans les médias et a engagé un dialogue entre HR et l'association qui représente les locuteurs et locutrices du romani dans le Land, mais qu'aucune demande de diffusion d'émissions en romani n'a été formulée.

111. Dans leurs déclarations, les associations représentant les locuteurs et locutrices du romani se disent favorables à la promotion du romani dans les médias. Selon elles, toute émission ou production en romani ne devrait être mise en place qu'à l'initiative des représentant-es des locuteurs du romani ou en coopération avec eux.

#### **Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires**

112. Le Comité d'experts relève qu'il y a un intérêt, chez les locuteurs et locutrices du romani, pour la diffusion de médias dans leur langue. Il note en outre que les accords de radiodiffusion publique couvrent également le romani. Le Comité d'experts estime que les autorités devraient s'investir davantage dans une réflexion, en coopération avec les locuteurs et locutrices, sur les moyens d'utiliser le romani dans les médias, notamment dans l'audiovisuel public.

## **Communication au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**

Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, tout en reconnaissant les efforts déployés par les autorités allemandes pour respecter les engagements qu'elles ont pris au titre de la Charte, a formulé dans son septième rapport d'évaluation (MIN-LANG (2022) 7) des « recommandations pour action immédiate » et d'« autres recommandations » sur la manière d'améliorer la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires en Allemagne.

Conformément aux décisions prises par le Comité des Ministres le 28 novembre 2018 (CM/Del/Dec(2018)1330/10.4e), l'Allemagne devait soumettre des informations sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate, présentant les mesures prioritaires que devrait prendre l'État partie. L'Allemagne a présenté ces informations le 14 décembre 2023. Dans la présente évaluation, le Comité d'experts a examiné la mise en œuvre de ces recommandations.

Conformément à son Règlement intérieur, le Comité d'experts invite le Comité des Ministres :

1. à prendre note de l'évaluation par le Comité d'experts de la mise en œuvre par l'Allemagne des recommandations pour action immédiate et à inviter les autorités allemandes à la diffuser auprès des autorités nationales compétentes et des parties prenantes concernées ;
2. à rappeler sa Recommandation CM/RecChL(2022)5 et à inviter les autorités allemandes à présenter leur prochain rapport périodique avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 dans le format requis.